

De : Claude Fromageot
Ingénieur Agronome
St Ayeul, chemin de Perrigny
89 429 Guillon

À : Madame/Monsieur le
commissaire enquêteur
Mairie de Montréal

Saint-Ayeul, commune de Guillon et Montréal, le 01 février 2021,

Madame, Monsieur,

La lecture attentive du document de demande de *Renouvellement d'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire et développement d'une installation de stockage de déchets inertes* sur le lieu-dit Chaumes de Courois, ainsi que du rapport d'étude d'impact associé, appelle à plusieurs commentaires et questions, qui viennent en complément des différents autres courriers et contributions déjà transmis ces derniers jours, et pour lesquels des réponses ou mesures d'impact peuvent être requises.

En ce jour de 1 février 2021, au cours duquel Météo France a publié un rapport conséquent sur le changement climatique, confirmant les nombreuses analyses scientifiques (GIEC) sur la grande crise de l'Anthropocène que nous vivons, la question du climat local, sur les communes directement impactées par le projet de carrière, est cruciale. L'Etat français a annoncé courant 2020 un grand plan de relance dont un volet particulièrement important est la plantation d'arbres à grande échelle, pour des haies et des reboisements locaux. L'objectif est de lutter contre la sécheresse, le potentiel agricole, la perméation pour la reconstitution des nappes phréatiques. Typiquement sur la commune de Montréal, plusieurs dimensions sont en jeu pour les années à venir, pour lesquelles le projet de carrière semble antinomique :

1. Le reboisement des hauteurs, typiquement ici le lieu-dit Chaumes de Courois, conditionne une perméation importante, essentiel pour les nappes et l'humidité des terres arables environnantes,
2. La plantation de haies qui est déjà prévue par certains agriculteurs locaux pour faire face aux sécheresses majeures constatées depuis plusieurs années sur une zone d'élevage,
3. La lutte contre l'albedo, c'est-à-dire les surfaces non végétalisées qui augmentent localement significativement les températures,

A date donc, vues les perspectives de modifications climatiques, l'urgence locale est à la plantation d'arbres, en adaptation aux évolutions météorologiques locales mais dans le seul but de permettre le maintien des activités agricoles et la vie « en bonne condition » des populations environnantes.

Les perspectives de mutation ne sont pas seulement climatiques, mais biologiques. L'IPBES, structure experte internationale, a publié sur ce sujet en 2020 des rapports édifiants. Sur ce sujet de la biodiversité, la vallée du Serein a déjà été déboisée significativement depuis une cinquantaine d'année. Mais il subsiste sur le coteau qui la longe nord, en particulier de Monthot à Marmeaux, un corridor ininterrompu, extrêmement propice à la diversité du vivant. Ce corridor longe le grand plateau déforesté qui mène à Santigny et protège la vallée en l'isolant. Le corridor protège littéralement la vallée du Serein d'un ruissellement et de ravinements. Pour permettre le maintien de cette diversité, et le « ruissellement » des formes microbiennes, animales et végétales de la vie, au bénéfice même de l'agriculture, particulièrement des formes

d'agriculture régénérative, biologiques, qui se profilent comme les nouvelles pratiques à venir, il convient, et les ministères et lois d'orientation le confirment d'engager des pratiques pour lesquelles le projet de carrière est antinomique :

1. Eviter les mitages et toute forme d'interruption des corridors écologiques. Le projet de carrière met à mal un corridor déjà fragilisé qui longe les hauteurs de la vallée du Serein, (carte en pièce jointe)
2. Régénérer les îlots de vie sauvage, sources de résilience des écosystèmes faces aux stress environnementaux,
3. Préserver toutes les formes de barrières végétales qui pourraient contenir les érosions de terres arables.

Les transformations globales à venir entraînent déjà une répartition des populations urbaines, vers un nouveau mouvement de redynamisation locales des villes moyennes, petites, et des villages, particulièrement dans les grandes périphéries. Les récentes évolutions des indices immobiliers confirment ce mouvement. De plus, les coûts énergétiques des transports orientent déjà le tourisme vers des destinations proches, en tous cas qui évitent le transport aérien. La vallée du Serein, et les communes comme Montréal ont particulièrement à gagner sur le plan de l'économie et des différentes formes touristique. Déjà des chemins de randonnée sont en place et les visites de Montréal se multiplient. Des activités économiques existent, participent à la vie socio-économique de maintien de Montréal tels le restaurant Le Quinze, les gîtes et chambres d'hôtes de la crème anglaise, les activités de La Maison Hirondelle, La Petite Française, les clés de la Tour, sans oublier les artistes et artisans qui œuvrent au village, la bibliothèque du village, tenue par l'association Lignes d'Horizon. La commune de Montréal accueille un centre régional de circassiens, créé il y a 30 ans, mais désormais, depuis 2020, conventionné par l'Etat, accueillant des milliers de personnes chaque année venant de France, d'Europe et du grand international. Ce centre génère un rayonnement significatif et un potentiel extrêmement prometteur. Les questions de valorisation du patrimoine historique, culturel et paysager sont donc au cœur de toute décision d'aménagement et de relance d'activité d'extraction. Sur ce sujet, le futur économique des communes de la vallée du Serein est impacté directement par le projet de carrière :

Ainsi, en complément des courriers déjà reçus par l'enquête publique, se posent ces questions non seulement de mesures d'impact environnemental, mais aussi de mesures d'impact sociaux et économiques, à court terme, sans doute, mais surtout à moyen terme, au vue des conséquences systémiques du réel changement climatique déjà effectif.

La valorisation globale du territoire au service des citoyens et de la collectivité locale, tant sur le plan économique que culturel et social ne passerait elle pas bien plus certainement par une valorisation de l'espace naturel de ce coteau rare du proche montréalais, sur une vallée du Serein envisagée comme un exemple de bocage avallonnais, dans une vision innovante et prometteuse pour les habitants eux-mêmes ?

Vous souhaitant bonne réception de ces points et questions, et dans l'attente de réponses, et le cas échéant d'une reconsidération de la pertinence de ce projet.

Claude Fromageot



Échelle 1 : 65 744



